

## **Délégation de signature à Madame Hanane SAKAME, Responsable de gestion de la vie du bail.**

Vu la délibération N°3 du conseil d'administration du 11 juillet 2023,

Considérant que Madame Lucinda LE NORMAND exerçant la fonction de Directrice de la Gestion Locative dispose de la délégation de signature de la Directrice Générale, dans la limite des attributions qui lui sont confiées.

Considérant que Madame Hanane SAKAME qui exerce les fonctions de Responsable de gestion de la vie du bail, possède cette dernière qualité.

Madame Lucinda LE NORMAND Directrice de la gestion locative délègue sa signature de manière permanente à Madame Hanane SAKAME, Responsable de gestion de la vie du bail, dans la limite des attributions qui lui sont confiées.

La délégation est donnée pour les actes suivants :

- les courriers-types de fonctionnement de service (courriers sur situation locative, traitement des congés, saisine CAF) ;
- les réponses aux courriers des locataires ;
- la validation du quittancement ;
- les contrats Loca-Pass et convention de garantie ;
- les courriers relatifs aux baux commerciaux ;
- les mises en demeure de premier rang (SLS, assurances, etc.) ;
- les conventions de location parking ;
- les conditions générales de location, le règlement intérieur et le décompte des surfaces annexés aux contrats de location.
- les courriers relatifs à la gestion des copropriétés

La présente délégation de signature est consentie à titre personnel.

Il entre dans les obligations de Madame Hanane SAKAME, de veiller, à l'occasion de l'exercice de sa délégation de signature, au respect des règles internes à VALDEVY, notamment en matière de dispositions réglementaires et légales en vigueur.

Madame Hanane SAKAME a, outre l'obligation de veiller au respect de ces règles, celle de veiller à leur respect par l'ensemble de ses collaborateurs, par tous les actes susceptibles d'engager VALDEVY.

Mme Lucinda LE NORMAND  
Directrice de la gestion locative

